



Compte rendu du comité syndical du 8 février 2017

Membres en exercice : 30

Membres présents : 20

Membres votants : 22

Etaient présents : M. BERRIER Daniel, M. BISSON Jean-Marie, M. COUPRIT Pierre, M. GARNIER Philippe, M. PITEL Patrick, M. GRANDSIRE Gérard, M. LOUIS Christophe, M. ROCTON Alain, M. AUBERT Michel, M. MELOT Michel, M. PICOT Jean-Kléber, M. TABESSE Michel, M. LEGER Louis, Mme DIVAY Christiane, M. CHAMPAIN Olivier, Mme CHESNEL Valérie, M. PORTIER Jean-Yves, M. LEDUC Patrice, M. CLAEYS Patrick, Mme MAZURE (suppléante de M. Lasne Hervé)

Etaient excusés : M. MORBY Jean-Pierre (pouvoir à Mme Chesnel), M. LECOMTE Jean-Paul (pouvoir à M. Claeys), Mme GUYOT Jeanine,

Etaient absents : M. BRIERE André, M. LERAT Michel, M. ERMESSANT Eugène-Loïc, M. DUTERTRE Pierre, M. PAPILLON Guy, M. SABLE Frédéric, Mme BOUDET Jeanne-Marie.

Egalement présents : Amélie RAK et Pierre LORIDON (techniciens de rivière SyMOA).

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

Mme DIVAY Christiane est désignée secrétaire de séance.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 20 délégués titulaires ou suppléants sont présents. Le quorum est atteint.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2016

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 14 septembre 2016 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

❖ DELIBERATION CONTRAT ASSURANCE GROUPE POUR LE CENTRE DE GESTION

En début d'année 2016, les délégués avaient donné mandat au Centre de Gestion de l'Orne pour procéder à la passation d'un contrat groupe d'assurance statutaire. Suite à un appel d'offre, la commission du CDG61 a attribué le marché à SOFAXIS (ex-titulaire du marché).

La nouvelle tarification sera la suivante :

	Ancien contrat	Nouveau contrat
CNRACL	5.90 %	4.60 %
IRCANTEC	1 %	1 %

Il faut rajouter à ces taux, 0,25 % (de la masse salariale) de frais de gestion du centre de gestion.

Afin de garantir et de finaliser l'engagement, il convient de prendre une délibération pour valider le contrat.

Le contrat est signé pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et d'éventuelles composantes additionnelles retenues telles que : le SFT, les charges patronales, les indemnités accessoires maintenues par l'employeur pendant les arrêts de travail.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, les événements assurés sont : décès, accident de service, et maladie imputable au service, incapacité, maladie de longue durée et longue maladie, maternité, adoption et paternité.

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public (Affiliés à l'IRCANTEC), les événements assurés sont : accident de service et maladie imputable au service, maladie grave, adoption et paternité, maladie ordinaire.

Après délibération, à l'unanimité le conseil syndical valide la proposition d'adhésion au contrat d'assurance groupe proposé par le centre de gestion de l'Orne et autorise le Président à signer tous les documents relatifs au contrat.

❖ DELIBERATION POSTE SECRETAIRE

Virginie Brimbeuf ayant été mutée au mois de décembre dernier, il est nécessaire de procéder au recrutement d'une nouvelle secrétaire.

Les entretiens d'embauche ont déjà été réalisés, 8 candidatures ont été reçues, mais seules deux personnes ont été sélectionnées pour les entretiens. Les autres candidates n'avaient jamais travaillé dans le secteur public.

Le poste de secrétaire actuel est ouvert au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe. La future secrétaire n'a pas de concours, il faut donc supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et créer un poste d'adjoint administratif. (Recrutement sans concours). L'agent sera stagiaire pendant un an.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide de créer un poste d'adjoint administratif à 12/35^{ème}, et de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 12/35^{ème}.

❖ POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Pierre fait un bilan des travaux terminés et en cours sur le territoire du syndicat.

Sur l'Houay, l'amont de la Cance et l'amont de l'Udon les travaux de la tranche 1 sont terminés.

Pour la deuxième tranche de travaux il est prévu de restaurer la végétation et de réaliser des aménagements de lutte contre le piétinement du bétail sur :

- La fontaine aux Hérons : 9,4 km de berges,
- La Cance : 35,5 km de berges,
- L'Udon : 25,8 km de berges.

Soit un total d'environ 35 km de cours d'eau.

Les travaux sur la Fontaine aux Hérons ont débuté en décembre 2016. Ils ont pris un peu de retard, en raison du marché « végétation » à relancer. (Pour rappel, le marché passé avec l'entreprise Dervenn pour un an renouvelable 3 fois, n'a pas été poursuivi. Une nouvelle procédure a donc été relancée, ce qui a décalé dans le temps les travaux.)

C'est maintenant l'entreprise Provert qui gère les travaux sur la végétation. Il n'y a pas de souci particulier dans la réalisation des prestations. Les abattages réalisés sont conformes au cahier des charges et les finitions correctes. La cadence d'avancement est cependant un peu lente, mais cela devrait se régler dans les prochaines semaines.

Concernant les aménagements, les travaux viennent de débiter sur la fontaine aux hérons (clôtures et passerelles en cours). Une partie du linéaire de ce cours d'eau ne sera pas traité, car des propriétaires ont refusé que le SyMOA intervienne sur leurs parcelles.

Les travaux suivants vont être réalisés :

- Clôtures 673 mètres
- Descente aménagée : 1
- Bac d'abreuvement : 2
- Passage à gué aménagé : 2
- Passerelles : 2

Les travaux vont ensuite être réalisés sur la Cance et sur l'Udon. 12 km de berges sont concernés par la restauration de la végétation. Il est prévu également la réalisation de 3 500 m de clôtures, 40 abreuvoirs, et l'aménagement de 10 points de franchissement du cours d'eau.

Pierre précise que sur les secteurs aval de l'Udon et de la Cance, les franchissements de cours d'eau seront des passages à gués, car la largeur du cours d'eau entraînerait des coûts très importants pour la réalisation de passerelles.

M. Rocton demande si des travaux vont être réalisés sur le Val Renard (commune de Giel-Courteilles) ?

Pierre explique qu'initialement le Val Renard était prévu dans les cours d'eau concernés par les travaux. Cependant après expertise de l'Onema, il s'avère que c'est un cours d'eau très intéressant et fonctionnel pour la reproduction de la truite et qu'il vaut mieux ne pas intervenir pour le préserver.

M. Picot demande qui entretient les clôtures une fois qu'elles sont installées ?

C'est au propriétaire d'entretenir ses clôtures.

❖ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Dans les collectivités de plus de 3500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Amélie présente un bilan financier des actions réalisées en 2016, ainsi qu'un bilan des dépenses de personnel et des charges de fonctionnement.

❖ **Bilan financier 2016**

Concernant les **travaux de restauration** :

- Tranche 1 terminée pour un montant de 167 000 Euros TTC réalisé (initialement prévu 250 000 euros)
- Tranche 2 : 50 000 euros avaient été inscrits au BP 2016, aucune facture n'a été réglée en 2016, mais les travaux ont débuté. Prévisions au budget 2017 : 247 800 euros TTC.
- Entretien de l'Orne : 10 000 avaient été inscrits au BP2016 pour un marché d'enlèvement d'embâcles sur l'Orne. Aucune entreprise n'avait répondu à la consultation. Le marché va être relancé en 2017.
- Tranche 3 : les travaux doivent débuter à l'automne 2017. 14 200 euros sont prévus.

▪ **Charges de personnel :**

Année	Voté	Réalisé	Remarques
2015	88 500	86 912	Stagiaire 4 mois, titularisation Pierre et Virginie, avancement d'échelon Amélie
2016	90 000	91 616	Stagiaire 6 mois, avancement d'échelon Virginie, revalorisation point d'indice (+0,6%), prime Pierre
Prévisionnel 2017	93 300	-	Reclassement indiciaire, revalorisation point d'indice (+0,6%), avancement échelon

▪ **Recettes de fonctionnement :**

		Inscrit BP	Réel	Versé	Reste à percevoir
Région	2015	29 447	15 200	3 197	12 000
	2016	61 000	38 680	14 680	36 000
	2017	60780	48 700*		
AESN	2015	184 050	82 600	82 600	0
	2016	236 890	175 733	175 733	0
	2017	226 000			

La région Normandie finance les postes de techniciens de rivière à hauteur de 30 % avec des fonds européens depuis 2015. Malheureusement depuis cette date aucune subvention n'a été versée au syndicat en raison de problèmes de logiciels en interne à la Région. Nous sommes toujours en attente d'un versement de 36 000 euros. Nous espérons très fortement que cette somme sera versée en 2017, car le budget du SyMOA commence à subir les conséquences de ces retards de paiements.

La participation des collectivités membre du SyMOA est stable depuis 2014 : 52 000 euros d'enveloppe globale. Elle varie de quelques euros tous les ans au sein de chaque collectivité, car la clé de répartition est basée sur la population municipale. Le projet de participation détaillé de chaque collectivité à été distribué aux délégués pendant le conseil syndical.

▪ **Dépenses d'investissement :**

Il y a peu ou pas de dépenses d'investissement depuis 2014. En 2016, uniquement 150 euros ont été dépensés pour l'achat d'un vélo pour les techniciens.

▪ **Bilan global 2016 :**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	300 353,45	433,79
Recettes	259 297,89	6 177,63
Résultat 2016	- 41 055,56	5 743,84
Résultat 2015 reporté	83 904,97	18 752,01
Résultat de clôture	+ 42 849,41	+ 24 495,85

❖ **Prévisions 2017**

Les prévisions 2017 son quasiment similaires à celles de 2016, en terme de travaux et de dépenses de personnel et fonctionnement.

En **Dépenses de fonctionnement :**

- Charges générales = 284 370, dont 2^{ème} tranche de travaux sur les affluents = 247 800 ; début de la 3^{ème} tranche de travaux = 14 200, entretien de l'orne = 10 000 et charges de fonctionnement = 12 370 euros.
- Charges de personnel / élus = 99 500 euros, dont 94 000 de charges de personnel et 5 500 euros de charges « élus ».
- Amortissements = 5 446
- Dépenses imprévues = 5 641,41

En **recettes de fonctionnement :**

- Excédent reporté = 42 849,41 €
- Produits de gestion courante (part agent tickets restaurants) = 1 300 €
- Subventions et participations = 350 780, dont collectivités = 52 000, région = 60 780, Agence de l'eau = 226 000, riverains = 12 000 €.
- Amortissements = 28 €

Les deux sections sont équilibrées en dépenses et recettes à 394 957,41 Euros.

En **dépenses d'investissement :**

- Immobilisations incorporelles (logiciels) = 1400 € pour le nouveau logiciel de compta
- Immobilisations corporelles = 4000 €
- Amortissements = 28 €
- Dépenses imprévues = 0

En **recettes d'investissement :**

- Excédent reporté = 24 495,85 €
- FCTVA = 250 €
- Amortissements = 5 446 €

Les deux sections ne sont pas équilibrées, soit 5 428 euros en dépenses d'investissement et 30 191,85 euros en recettes d'investissement.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

❖ **AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « ECOUVES »**

Le tracé du périmètre du site Natura 2000 « Ecouves » est en cours de révision par le Préfet.

En effet le périmètre a été tracé à une époque où les référentiels étaient peu précis. Il ne coïncide pas avec les limites parcellaires et n'intègre pas des parcelles comportant des habitats d'intérêts européens. A l'inverse certaines parcelles incluses dans le site ne comportent aucun intérêt patrimonial et peuvent être retirées.

Une consultation est donc en cours pour approuver ces modifications de périmètre. Le SyMOA est amené à délibérer pour donner son avis.

Amélie présente la carte expliquant le périmètre actuel et les contours du nouveau périmètre proposé.

Après délibération, à l'unanimité le conseil syndical émet un avis favorable au projet de modification de périmètre du site Natura 2000 « site d'Ecouves ».

❖ **QUESTION DIVERSES**

- Une soirée ciné-débat sur les rôles et intérêts de la haie est organisée par le CPIE des Collines Normandes le jeudi 2 mars à 20h30 à la salle polyvalente d'Ecouché. Le film « la magie des haies » sera projeté. L'entrée est gratuite.

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 21h35.